L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 30 JANVIER 1891.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

ON demande—Une cuisinière pour une petite famille. S'adresser au No 291 rue Royale. 30 jan—1f

ON demande — Un ouvrier typographe. S'adresser à "L'Orléanais", 126 rue Royale. 29 janv—2f

ON demande—Une bonne gardienne d'enfant. S'adresser 225 rue Esplanade. 27 janv—7 f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi dans une famille ou une institution. Louis Muller, aux soins de J. Puchereau, coin Bienville et Royale. 20jan—7f

PAR LE CONSTABLE.

J. E. Pearson vs Thos J. Raymond.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans. No 18,985—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, SAMEDI, le 7 février 1891, à midi, au local No 458 rue Bienville, entre les rues Tonti et Rocheblave, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu de la buvette No 458 rue Bienville, consistant en comptoirs, étagères, liqueurs, tables, chaises, etc., ainsi le terme non expiré du bail de la dite maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 jan—29—fév 3 7

AVIS DE SUCCESSION.

Successions de M. Donnelly et Bridget Degnan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,814—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia De Latte, femme de John De Latte, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 jan—29—3 7 fév

Succession de Charles Buhler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,893—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Wirth, exécuteur testamentaire dit, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de Mme Catherine Skinner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,329—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 janv—27 31—fév 5

Succession de George Dietrich, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,935—Division E—Attendu que George Dietrich, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Dietrich, Sr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de Dominique Rousse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,475—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Clémence Genthier Rousse, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 janv—21 25 30

Succession de Conrad Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,867—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Helena Hahn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 jan—29—3 7 fév

Succession de Munroe Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,351—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 jan—21 25 30

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division C.—Mme M. A. Field et al. vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Mme Mary Ann Farrell femme de Spencer Field ici autorisée par son mari, soit convoquée et tenue pardevant James J. Woulfe, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. K. Amacker, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,945—Thomas H. Galway vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas H. Galway soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le LUNDI, 23ème jour de février 1891 à 11 heures A. M., dans le but que le dit pétitionnaire leur fasse la remise de ses biens, leur soumette l'état de ses affaires et obtienne d'eux sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et prendre en considération toutes autres questions que les créanciers pourraient leur soumettre, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq., soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18 janv—18 fév 5 23

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,824—Division A—Jules C. Eyrich vs ses Créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules C. Eyrich soit convoquée et tenue par devant George C. Préot, notaire en cette ville, le LUNDI, 9me jour de février 1891, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans sans intérêt et que ses créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion; que la dite réunion et son objet soit publiés et que A. L. Tissot, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures contre le pétitionnaire soient suspendues.

Nlle-Orléans, 5 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
6 jan—6 20—9 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,873, Division C.—E. A. Tyler's Son, Louis E. Tyler vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Tayler, faisant des affaires sous le nom et titre de E. A. Tyler's Son, soit, et est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F J. Aleix, notaire, en son bureau, No 137 rue Gravier en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. L. Peytavin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1891.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10jan—10 28 fév 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,884—Division —. W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de James McGrath, et la dite raison sociale contre leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de William N. McGrath et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, commençant le 17 février 1891, à 11 heures A. M. Que A. Bernau, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William N. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 jan—13 27—fév 17.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 29 JANVIER—CLASSE No 124
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
14	19	71	9	70	[illegible]	53	7	25	8	73	41	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 29 janvier 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M. WALMSLEY, Prés La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 FEVRIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit....	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit....	$99,900
999 Lots de $100,	....	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054 800

PRIX DU BILLET: Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres puissent être soigneusement gravées avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION —DE LA— Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890:

Primes d'incendie	$128,932 11	
Primes de rivière	2,660 55	$131,592 66
Primes acquises (réservées de 1889)		37,452 87
Total des primes		$169,045 53
A ajouter—Intérêt, loyers et sauvetage		25,478 45
		$194,523 98
Revenu... A déduire—		
Pertes de 1889, payées en 1890	$ 6,512 85	
Pertes de 1890, payées	66,746 97	
Pertes payées	$ 73,259 82	
Pertes ajustées et dues	$6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	8,890 43
Pertes totales	$82,150 25	
Primes ramises, commissions, salaires, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Babcock	59,611 40	
	$141,761 65	
Réclamations repoussées, pendantes en cour	5,365 26	$147,126 91
Bénéfice		47,397 07
A déduire—Réassurances réservées pour 1890		42,661 28
Bénéfice net		$ 4,735 79

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché:

Argent dans les banques	$52,192 09
Primes en cours de collection	20,097 30
Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission	176 61
1 bon du Washington Artillery	400 00
55 bons consolidés de la ville [Crossman extended]	57,475 00
13 bons de la ville [Waterman extended]	13,520 00
4 bons-certificats consolidés de la ville	4,010 00
8 bons-certificats ordinaires de la ville	8,090 00
16 bons de chemins de fer de la ville [extended]	16,640 00
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	100 00
19 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane	17,337 50
685 bons à prime de $20 chacun	21,303 50
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	20,000 00
1 action du New Orleans Cotton Exchange	165 00
100 actions de la New Orleans Gaslight Company	10,300 00
Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville	28,933 74
Prêts sur demande, garantis par titres valables	50,440 00
Billet à recevoir en règlement de primes	1,620 43
Propriété foncière No 3 rue Carondelet	40,000 00
Propriété foncière rue du Canal	3,500 00
Propriété foncière, Pensacola, Etat de la Floride	1 00
Meubles de bureau, installations et coffre-forts	1,000 00
Warrants d'Etat	58 10
Loyers entre les mains d'agents	405 00
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	5 00
	$347,790 97

PASSIF.

Fonds capital	$265,000 00	
Primes non acquises [plan de New York]	53,326 59	
Dividendes non réclamés	258 75	
Dû pour réassurances	595 45	
Pertes ajustées et dues	6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	
Réclamations repoussées et en cour	5,365 26	$333,436 48
Surplus		$ 14,354 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 10e jour de janvier, 1891.
JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.

Signé: M. ABASCAL. H. LAROUSSINI, GUSTAVE PITOT.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 8e jour de janvier. Il a été Résolu de payer sur demande un dividende de trois pour cent [3 p. c.] sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

Signé: JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

DIRECTEURS.

M. Abascal,	H. Laroussini,
Edw. J. Bobet,	Jos. Bayle,
Jules Andrieu,	Gust. Pitot,
H. Gally,	J. P. N. Baquié,
E. J. Demarest,	Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyès.

13 jan—1m

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie		$ 79,660 71
Ajoutée: primes non acquises pour 1889		20,006 67
		$ 99,667 38
A déduire:		
Pertes par les incendies	$20,545 94	
Réassurances	6,649 52	
Primes remboursées	6,240 99	
Commission et courtage	3,265 02	
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt	15,865 24	$ 52,506 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,953 36	
Au fonds de réserve	6,282 11	
		$ 47,160 67

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,231 18
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	1,825 42
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	41,685 71
Primes en cours de collection	43,272 15
Meubles de bureau et accessoires	5,181 93
	$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.

I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. Bierhorst,	A. H. Isaacson,
Peter Blaise,	I. N. Marks,
P. Doerr,	A. H. Sieward,
H. Ellermann,	Jacob Schoen,
Jno. Everett,	J. H. Schiermann,
P. Kagan,	Otto Thoman,
John Fitzpatrick,	George Zetzmann.
C. Taylor Gauche,	

25janv—4 dim

Dr J. B. PEREZ,

Médecin et Chirurgien,

Ayant une expérience de 25 années pour traitement et la cure de toutes les maladies des

Organes Génito-Urinaires,

Et des maladies provenant de débilité nerveuse ou physique, causée par l'âge avancé ou des abus de jeunesse. Maladies chroniques soignées avec succès. La maladie de Bright, la Gravelle, le Catarrhe de la vessie, l'Ecoulement, la Spermatorrhée et tous les désordres d'un caractère privé sont traités sans usage de mercure ni d'aucune drogue nuisible à la santé. Cures assurées. Rétrécissements de l'urètre. Maladies et irrégularités des femmes promptement guéries. On peut se procurer au bureau du Dr Perez, 15 rue des Remparts, côté sud, près Canal, les pilules dites: "De Perez Female Regulating Pills," et le "Female Regulating Elixir," les remèdes les plus efficaces pour guérir toute espèce d'irrégularités de femmes.

13 déc 90—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE

Pour placements sûrs et fructueux.

TRES FORTE VENTE

—DU—

BIEN-FONDS

—DANS LE—

Premier et Sixième Districts,

VENTE PARTICULIEREMENT ATTRAYANTE

Sans égard à aucune estimation

A DOUZE MOIS DE CREDIT

—DE—

Résidence et de Magasins par le Shérif Civil

COMPRENANT:

Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.

Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.

Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.

Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.

Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.

Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 985, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides Magasins Nos 60, 62 et 64

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSES A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—

John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 5 sur une esquisse faite par J. A. d'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 19 octobre 1871, laquelle esquisse est annexée à un acte de dépôt passé au bureau de James Fahey, notaire, le 19 octobre 1871, et mesurant, d'après le dit relevé, 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlet borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, une salle à manger, une cuisine, avec hangars, etc.

2° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le lot ci dessus décrit, désigné par le No 12 et mesurant 22 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlet borné par les rues Toledano et Annonciation), contenant un vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

3° **Quatre certains lots de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Toledano et Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 3 à 6 inclusivement et mesurant: Les lots Nos 3 et 4, 32 pieds chacun de face à la rue Constance, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent:

Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, carré d'îlet borné par la rue Magazine, un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, auvent, etc. Le terrain mesure environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ayant corridors salons, deux chambres à coucher, salle à manger office, cuisine, cabinet et auvents. Le terrain mesure cinquante-quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, auvents. Le terrain mesure trente-un pieds, huit pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

4° **Six certains terrains** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Magazine, Amélie et Antonine, désigné par les Nos de 1 à 6 inclusivement, et mesurant comme suit: les terrains de 1 à 4 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles; le terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Antonine. Le terrain No 5 forme le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté du terrain No 4, de cent-vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt-six pieds, deux lignes de largeur à l'arrière, et le terrain No 6, un terrain pieds; trente deux pieds, un pouce, une ligne façade rue Amélie, sur une profondeur sur une ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, et divisant le dit terrain de l'arrière partie des terrains Nos de 1 à 5, de cent cinquante huit pieds et trois lignes, et une profondeur de l'autre côté, le divisant du terrain No 7 de cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et six lignes—mesure américaine.

Les améliorations comprennent les **cinq cottages désirables en bois** Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant les coins des rues Antonine et Amélia, dans le carré d'îlet borné par la rue du Camp, chacun ayant corridor, gaz, neuf chambres. L'étendue de tout le terrain étant d'environ cent soixante-huit pieds de façade rue Magazine, sur environ cent cinquante-deux pieds du côté de chacune des rues Amélia et Antonine, le tout plus ou moins. Voir le plan pour les dimensions de chaque terrain à la Bourse.

5° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, conformément à un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 15 février 1884, et mesurant d'après ce plan, mesure américaine, cinquante pieds de façade rue Commerce, quarante-neuf de largeur à l'arrière, cinquante deux de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Poydras; et soixante-un pieds, cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Lafayette.

6° **Un certain terrain ou morceau de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et carré borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, A, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 6 janvier 1829, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferran ancien notaire, le 15 février 1831, étant un terrain irrégulier mesurant cinquante-trois pieds sept pouces et demi de façade rue Tchoupitoulas, sur une première profondeur sur une ligne le séparant de la propriété de L. M. Mollère, de quatre vingts pieds neuf pouces; de là devenant plus droit de quatre pieds six pouces, avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, où le dit terrain mesure quatre pieds sept pouces de façade sur la dite rue; la ligne séparant ce terrain, de l'autre côté de la propriété actuellement ou anciennement à C. Byrne, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-quatre pieds sept pouces.

7° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les même district et carré que le précédent, désigné par le No 1 sur un plan de C. F. Zimple, voyer, le 26 février 1835, et déposé comme plan No 8 dans le livre des plans de Jules Mossy, notaire, en cette ville; le dit terrain mesurant vingt pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur soixante-cinq pieds neuf pouces de profondeur du côté adjacent à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

8° **Un autre certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, du côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur un plan de C. F. Zimple, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 bis dans le livre des plans dudit Mossy, notaire; ledit terrain mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante sept pieds trois pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sur les propriétés décrites en 5me, 6me, 7me et 8me lieu comprennent **les grands et magnifiques magasins admirablement bien construits** portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épiceries en gros de MM. Cameron & Castles. Cette propriété de choix est peut-être la meilleure en ville pour le genre d'affaire qui s'y fait, car c'est la mieux [illegible] ... détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des entrées sur deux rues. Telles qu'elles sont actuellement, elles seront toujours occupées par des locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait facilement les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cela étant le second et le dernier encan, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur, respectivement, pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, les acheteurs respectifs fournissant une caution avec une bonne et solvable sécurité, portant un intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives pour lesquelles ils pourront être donnés jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs respectifs auront, au moment de la vente, à déduire du montant de leur enchère, et payer **comptant**, la proportion de l'impression, des frais et charges, frais d'avocat etc., dus par chaque propriété; les dites proportions s'élevant plus ou moins comme suit, à savoir:

Sur la propriété No 719 rue Annonciation [1ère propriété] environ $130 00.
Sur la propriété coin avenue Louisiane et rue Laurel [2me propriété] environ $215 00.
Sur la propriété Nos 627 et 629 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $305 00.
Sur la propriété Nos 631 et 633 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $328 00.
Sur la propriété Nos 635 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $234 00.
Sur la propriété No 995 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $345 00.
Sur la propriété No 997 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $323 00.
Sur la propriété No 999 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $323 00.
Sur la propriété No 1001 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $323 00.
Sur la propriété No 1003 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $345 00.
Sur la propriété Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas [composé des propriétés 5me, 6me 7me et 8me décrites] environ $6,560 00.

Et les dits acquéreurs auront aussi au moment de la vente à déduire du montant de leur enchère et payer **comptant** le montant des Taxes d'Etat, de l'année et municipales sur les dites propriétés respectivement, les dites taxes s'élevant comme suit, à savoir:

Sur la propriété No 719 rue Annonciation [1ère propriété] environ $25 00.
Sur la propriété coin Louisiana Avenue et rue Laurel [2me propriété] environ $40 00.
Sur la propriété Nos 627 et 629 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $60 00.
Sur la propriété Nos 631 et 633 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $60 00.
Sur la propriété No 635 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $30 00.
Sur la propriété No 995 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 997 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 999 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 1,001 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 1,003 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas [composé des 5me, 6me, 7me et 8me propriétés décrites] $1,010 00.

Aussi, après le paiement comptant des frais et charges et taxes sur la propriété particulière acquise, l'acquéreur fournira une caution pour la différence entre le montant de son enchère et le montant payé par lui, comptant, etc., ainsi que cela est clairement expliqué ci-dessus.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 jan—21 28—fév 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre, entre Roman et Prieur.

J. E. Mitchell vs Mme M. E. Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 29,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit, le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les Nos six et sept, et mesurant trente huit pieds de façade rue Palmyre, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui s'y trouvent ou qui, en quelque sorte y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28—fév 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Sixième District.

Louisiana Homestead Association vs Joseph H. Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, tades et avantages qui y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville, l'îlet désigné par le numéro municipal 107, borné par l'avenue Carrollton, les rues Burthe, Short et Troisième, mesurant chacune trente pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, sur le côté le plus rapproché de la rue Burthe, Troisième par la propriété de M. Williams, sur le côté le plus près de la rue Burthe par propriété des héritiers de H. H. Gogreve, et à opposée du tout des lots de devant Nos 4 et 5 sur toute la profondeur des dits lots: cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
5 jan—5 12 19 26—fév 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Magazine et Delachaise, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Live Oak et Aline.

James Fahey tuteur du mineur E. Peter Pochelu vs Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième [6me] district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Delachaise et Aline, désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, d'après le plan No 52 et mesurant comme suit: le terrain No 5, vingt huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Magazine et Delachaise, et a vingt-sept pieds de lignes de façade rue Magazine, trente-sept un pouce et trois lignes de largeur à l'arrière, cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de façade rue Delachaise et vingt huit pieds et trois pouces de profondeur sur la limite du terrain No 5.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 janv—5 12 19 26—fév 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs E. O. Martinstein et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,749—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe, [et la rue du fond étant la rue Royale,] désigné par le numéro quatre sur un plan de Louis Surgi, le 16me jour d'avril 1847, ayant, au pied américain, vingt-trois pieds quatre lignes de façade rue Bourbon sur une profondeur de cent un pieds sept pouces sur la limite qui le sépare des terrains Nos un, deux et trois et l'autre côté ayant la même profondeur mais se rétrécissant de deux pieds à une distance de cinquante huit pieds huit pouces et mesurant vingt un pieds sur la limite inférieure; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec cent vingt-cinq (125) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit deux cent dix-neuf dollars, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er mai 1881 et de plus la somme de deux mille deux cents cinquante piastres le montant des contributions sur les dites actions du fonds capital; avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1883, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1884, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1885, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1886, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1887, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1888, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1889 et les frais et charges de cette affaire, la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la charte et les lois de la banque à savoir: la somme de neuf mille piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 déc—29—5 12 19 26 31 janv

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président; Ernest Pragst, Secrétaire.

BUREAUX: No 194 RUE COMMUNE, NOUVELLE-ORLEANS.

31 août—1 an—dim

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 30 janvier 1891, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 30 janv—1f

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes à recevoir à l'encan, sans limite.

Succession de William Querge.

No 31,226—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR A. BRIGNONI, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale.—MERCREDI, 11 février 1891, à 11 heures A. M., au No 38 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30 janv—30—8 10 11 fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha B. Healey vs Joseph H. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,797.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., située dans le 5me district de cette ville, dans McDonoghville, sur la rive droite du fleuve et étant la moitié du lot désigné par le No 7 de l'îlet No 13 sur le plan primitif fait par Joseph Pilié, daté le 5 décembre 1832, et déposé au bureau de A. Grivot, ex notaire public en cette ville, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Jackson, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, compris entre le Marché, les rues Jackson, Madison et Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6jan—6 13 20 27 fév 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Tonti et Douane, bornée par les rues Canal et Rocheblave.

E. Telhiard vs A. Briffet.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 31,872.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, servitudes et appartenant, situés dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 304, borné par les rues Douane, Canal, Tonti et Rocheblave, désignés comme lots Nos 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 13 avril 1889, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée dix pieds de large commune aux dits lots et autres. Le lot No 27 forme le coin des rues Tonti et Douane; le dit plan est déposé au bureau de A. C. Ainsworth, ex notaire, comme le plan No 7.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mlle Julia Bondet d'après un acte passé le 12 décembre 1888, pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 17 21 fév

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif civil de propriété de magasin

Dans la partie commerciale en gros de la ville,

Commandant de bons loyers,

Comprenant les deux magasins en briques à quatre étages entièrement construits,

Nos 33 et 35 rue Tchoupitoulas,

Maintenant occupés respectivement par Léon Queyrouze & Cie et John T. Moore Jr & Cie.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Hubert Murray vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 31,918—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 28 février 1891, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Magazine et Natchez, désignés par les Nos 3 et 4, sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 3 novembre 1846 et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, comme suit, à savoir:

Lot No 3, a vingt-cinq pieds et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-cinq pieds sept pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds six pouces et quatre cinquièmes d'une ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 2 et cent soixante pieds six pouces quatre et quatre-cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 4. Le lot No 4 a vingt-cinq pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas vingt cinq pieds huit pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds six pouces et quatre et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 3 et cent soixante pieds neuf pouces sept et trois cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 33 et 35 rue Tchoupitoulas, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de John T. Moore Jr, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 26 avril 1889.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—fév 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Locust, entre Cypress et Florida Landing, maintenant la rue Julie, [la rue à l'arrière étant Magnolia.]

Dr J. D. Hunter vs. Thies Knoop.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,662—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre les rues Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 février 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet 395, borné par les rues Locust, Magnolia, Cypress et Florida Landing, maintenant la rue Julia. Le dit lot est désigné par le No 264, sur un plan de C. F. Zimple, arpenteur, en date du 29 mai 1837, annexé à un acte passé pardevant W. I. Lewis, notaire, le 6 octobre 1838, il mesure, au pied anglais, vingt-cinq pieds de face à la rue Locust, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—2 9 16 23 28 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété près du parc Audubon.

John P. O'Connell vs Albert S. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,056.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre dans le sixième district de cette ville, à Burtheville, bornée par les rues Live Oak, Calhoun et Laurel et la propriété de Foucher de Circé, maintenant connu comme le City Park; la dite portion de terre étant l'encoignure des rues Calhoun et Laurel et mesure cent quarante quatre pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur et de face à la rue Laurel de cent soixante sept pieds six pouces et sept lignes et demi sur une profondeur de cent soixante quatre pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne opposée, conformément à un plan annexé à un acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 mars 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—3 10 14 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux risques du premier acquéreur.

Vente de propriété de valeur formant le coin des rues Magazine et Robin, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Camp et Terpsichore.

J. B. Camors & Co., Mme Marie Peyret, subrogée, vs Casaux & Santilles et al. No 7,586.

J. B. Camors & Co., Mme Marie Peyret, subrogée, vs A. Casaux & Santilles et al. No 7,596.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias contre Bernard Barth, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Magazine sur cent vingt huit pieds de profondeur et de face à la rue Robin.

Acquis par Bernard Barth par achat de Mme Catherine Beltz, le 8 mai 1878, par acte passé pardevant E. J. Ker, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau des aliénations, livre 101, folio 760.

Saisi dans les affaires ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barth.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20jan—20 27—fév 6 10 17 20 21

VENTES A L'ENCAN

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison.

Succession de Sam F. Levy.

No 31 735—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

LE SAMEDI, 7 février 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 93 rue du Camp, entre les rues Poydras et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 20 janvier 1891. Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
27 janv—27 31—fév 6 7

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.

MAGASIN ET RESIDENCE

Rue S. Remparts, entre Thalie et Melpomène.

Succession de William Rund.

No 31,660.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 28 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci dessus, Division "D" et d'un ordre supplémentaire et amendé du dit juge, les deux signés le 21 janvier 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le magasin et la résidence en bois à deux étages avec attic, No 431 S. Remparts, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Remparts, Dryades, Thalie et Melpomène, ayant un magasin, atelier de travail et autres appartements en bas et plusieurs chambres au second étage. Le lot de terre est désigné par le No 13, sur une esquisse de J. F. Braun, voyer, datée le 9 mai 1877, annexée à un acte pardevant J. F. Coffey, notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 93 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Situé à un îlet du marché Dryades et du son grand commerce, dans un bon voisinage, facilement loué, échappant au bruit du marché, cependant assez près pour commander le commerce, ce qui est une recommandation que la propriété est un placement sûr et profitable.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit contre des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédure pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs de billets, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq N. P., aux frais de l'acheteur.

25 janv—25 31—fév 7 14 21 28

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements de choix.

Le magasin en briques à trois étages, No 31 rue Décatur, adjacent à la **Banque du Peuple.**

Résidence en briques à deux étages et attics, No 60 rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon.

Le cottage en bois convert en ardoises No 116 rue Kerlerec, entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Célestine Génois veuve de Joseph Soniat du Fossat, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et la Commercial Place, dans le Premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 24 novembre 1890 dans le No 21,249, pour compte de la succession de Célestine Génois, veuve de Joseph Soniat du Fossat, décédée, il sera vendu à l'enchère publique:

Le magasin en briques 31 rue Decatur.

1° **Un certain lot de terre de valeur** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, étant le lot No 3 de l'îlet No 20 borné par les rues Decatur, Chartres, Douane et Bienville, lequel mesure 18 pieds 2 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent **un magasin en briques bien bâti à trois étages recouvert en ardoises** connu comme le No 31 rue Décatur, avec gaz partout, citerne et hydrant, occupé comme le Civic Branch Saloon et avec un bail jusqu'au 1er octobre 1891 à $40 par mois.

La Résidence en briques à deux étages No 60 rue des Ursulines.

2° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot connu par la lettre "F" de l'îlet No 85, borné par les rues Ursulines, Hôpital, Royale et Bourbon, lequel mesure, en mesure américaine, 26 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 159 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent—

Une résidence en briques à deux étages avec attic et recouverte en ardoises, avec une bâtisse en briques à deux étages recouverte en ardoises dans le fond connue comme le No 60 rue des Ursulines, ayant un corridor en allée et 4 chambres dans la bâtisse principale avec gaz et installations, veranda en fer devant au second étage et 5 chambres dans la bâtisse du fond, grande cour, puits et hydrant, cour pavée, etc., et rapportant $25 par mois.

Cottage en bois 116 rue Kerlerec.

3° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 321 borné par les rues Kerlerec, Esplanade, St Claude et Marais, lequel mesure en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent:

Un cottage en bois recouvert en ardoises, avec une bâtisse en bois recouverte en ardoises dans le fond, ayant en tout 8 chambres et cabinet, aussi des chambres pour laver et pour le bois, le gaz dans la maison principale et en partie dans la bâtisse du fond, grande cour pavée, citerne et hydrant, et rapportant $18 par mois.

Les propriétés ci-dessus sont toutes en bon état et réparées, et peuvent être inspectées avec une carte des encanteurs, et les mesures, etc., sont conformément à des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acheteurs, et la balance à 1 an, ou à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'hypothèque embrasse le "pacte de non aliénando", assurance, frais d'avocats et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les divers acheteurs assumeront, en outre de leurs enchères les taxes pour l'année 1891, et feront un dépôt d'argent de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

28 déc—28—jan 4 11 18 25 31

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et Résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Un emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions — Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Downing, notaire

Dix pour cent déposé à la vente.

11 jan—11 17 24 31—fév 7 14

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stocks. Stocks. Stocks.

No 29,164—Cour Civile de District, Division A.

John B. Lallande vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur — Il sera vendu, le MARDI, 3 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 19 janvier 1891 et à moi adressé—

5 actions New Orleans Harbor and Transfer Co;
2 actions Southern Hosiery Mills;
1 action Louisiana Sugar Exchange;
250 actions Southern Mineral and Land Improvement Co;
1 action New Louisiana Jockey Club;
1 action Shell Beach Shooting & Fishing Club;
1 action New Orleans and Gulf Rail Road Co;
50 actions du Shakespeare Gold and Mining Co et une liste variée de stocks dans diverses corporations, laquelle liste est entre mes mains et sera lue et montrée le jour de la vente. Tout stock vendu ex-dividende déclaré.

Conditions—Strictement comptant.

23 janv—23 31—3 fév

Philip Schumann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,244—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ramos Byrd, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin à trois étages près du Marché Français,

Dans le centre du grand commerce qui y est concentré.

Succession de Auguste Thézé et Succession de Marcel Thézé.

Nos 31,356 et 31,357—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 21 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 71 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E signés du 15 janvier 1891, et rendus dans les successions ci-dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite, savoir—

Le magasin et résidence en brique à trois étages, solidement construit, No 306 rue Décatur, est et dans le second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Gallatin, Hôpital et Quartier. Le lot de terre est désigné par le No 5, sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, ex notaire en cette ville comme plan No —— et mesure 26 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 69 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de la bâtisse ci dessus, ayant un magasin en bas et entrée de côté, cour, loirs et 9 chambres aux étages supérieurs. Chaque succession a un intérêt indivis de la moitié.

La propriété est près du marché français, rue Dumaine y conduisant, contrôlant le courant du gros des affaires dans un de nos principaux centres de commerce. Sa proximité au fleuve et au marché en fait une des propriétés les plus désirables comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations seront assurées et la police transférée au détenteur des billets et les acquéreurs payant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant de dépôt du prix d'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 janv—18 24 31 fév 7 14 21

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'intérêt pour les petits capitalistes.

MAISON DE RESIDENCE

Dans le Premier District, rues Prytanée et Magazine, rapportant de bons revenus.

Succession de Mlle Emilie Julie Green.

No 31,110—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Vente à l'encan, à un crédit de longue échéance.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans la susdite affaire le 5me jour de janvier 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci après décrite.

La maison de résidence double à deux étages, en bois, Nos 134 et 136 rue Prytanée, entre Urania et Polymnie décrite comme suit: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Prytanée, Colisée, Urania et Polymnie; lequel terrain mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Prytanée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. La maison touche au coin de la rue Polymnie et fait face aux élégantes demeures de MM. Magnania, Barkley et Agar.

2° La rangée de quatre maisons de résidence en bois, à deux étages, Nos 486, 488 1/2, 490 et 490 1/2 rue Magazine, à l'angle nord est de la rue Orange, décrite comme suit: Un certain terrain ou morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Orange, Race et Constance, et ayant 53 pieds de façade rue Magazine sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Orange, étant les parties et formant l'angle des deux dernières rues mentionnées du terrain plus ou moins; lequel terrain ou morceau de terre est composé des terrains Nos 11 et 12 sur un plan de B. Buisson, voyer, daté le 7 décembre 1832.

3° La maison de résidence double à deux étages en bois, Nos 398 et 400 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore, décrite comme ci après: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désigné par le No 4 sur un certain plan du même et d'autres terrains annexés à un acte en partage passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 30 novembre 1840. Le dit lot mesure 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds.

4° Une rangée de trois résidences en bois à deux étages, Nos 410, 412 et 414 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore, désignée comme suit: Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désignés par les Nos 7 et 8 sur le plan ci-dessus annexé à un acte de partition passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 30 novembre 1840, lesquels dits lots mesurent chacun 31 pieds 11 1/2 pouces de face à la rue Magazine, sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes ces résidences sont situées dans des plaisants districts de cette ville bien pavée et dans une partie bien drainée, accès facile au centre des affaires, par plusieurs lignes de chars, et touchant des églises et écoles et ont toujours été occupées par des familles respectables et riches. Ces propriétés sont vendues sujettes aux conditions des baux qui seront annoncés au moment de la vente ou avant, en s'adressant aux encanteurs.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, à un et deux ans avec billets portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement final, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

7jan—7 17 24 31 fév7

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT

QUI S'OFFRE

AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.

Coin des rues Dumaine et Peters.

S'imposant sur toute la Levée.

Vente péremptoire sans limite.

Succession de S. Alexander.

Vente en partage.

No 19,622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, sur l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et ayant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public, maintenant rue Peters 54 pieds de profondeur sur le côté ouest de la ligne du lot No deux, ci-dessous décrit, et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux Légumes; le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 28 novembre 1884, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 1er décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant T. De Armas, ancien notaire, le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 13 mars 1868, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire, lequel lot mesure au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face sur l'ancien Chemin Public maintenant rue Peters, 51 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Dumaine, 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St-Philippe et 28 pieds 5 pouces de face à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci-dessus décrits, connus comme les Red Stores Nos Un et Deux et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste en un crédit d'un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contenant les stipulations usuelles de cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Abel Dreyfous, notaire.

27 déc—27 28—3 10 17 24 31

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Dr J. J. Gauthreaux.

No 31,335—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre, daté le 21 janvier 1891, à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Honorable N. H. Rightor, juge, je procéderai à la vente le MARDI 3 février 1891, à 11 heures A. M., à ma salle de vente, No 201 rue du Canal.

Un lot de meubles de bureau et de maison et autres mobiliers, quelques couverts, instruments de chirurgie, livres, etc., d'après le susdit inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

28 janv—28—fév 1 2 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente provisoire de syndic.

Le contenu d'une manufacture de sacs, une belle machine à gaz de la puissance de 10 chevaux, machines à coudre, arbres de couche et tout l'attirail en général nécessaire dans les manufactures de sacs.

Dans l'affaire de W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la maison de James McGrath, et la dite maison vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 31,884.

PAR ONORATO & STUART—Bureau et salle de vente: No 16 rue Bourbon—JEUDI, 12 février 1891, à 11 heures A. M., au local Nos 44, 46 et 48 S. Peters coin Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 27 janvier 1891, nous procéderons à la vente à l'encan de la propriété ci-dessous décrite, appartenant au dit insolvable, à savoir—

Le contenu du local mentionné plus haut, consistant en ficelle de jute et de lin, corde de jute, sacs, trucks, fonds à coudre pour sacs, arbres de couche, machines à coudre, attirail général et une machine à gaz Otto de 10 chevaux. Le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

29jan—29 30 fév 3 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

La moitié de l'intérêt indivis dans et à la franchise comprenant le marché Ste-Marie et son extension.

Vente de Syndic.

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 30 651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles d'après et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Division E, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de l'insolvable E. W. Troegel, dans et à la franchise comprenant le marché Ste-Marie et à son extension, le tout de laquelle franchise a été acquis par le dit insolvable de Jos Raymond et ce dernier l'ayant acquis de la ville, conformément aux ordonnances Nos 4,399, 4,263 et 3,265 C. S., et par contrat notarié passé entre le dit Raymond et la ville de la Nouvelle-Orléans, le 11 avril 1890.

Conditions—Comptant.

28 janv—28 31—4 7 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Morceau de terre de valeur dans la paroisse Catahoula.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs. ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

La moitié indivise de l'intérêt de l'insolvable E. W. Troegel dans et à un certain morceau de terre situé dans la paroisse Catahoula, acquis par le dit insolvable conjointement avec S. H. Houston des Etats-Unis, et décrit comme ci dessus: Le N. E. un quatrième du N. E. 1/4 de la section 10, et le S. W. 1/4 du N. E. 1/4 et N. W. 1/4 du S. E. 1/4 de la section 21, le tout dans T. 10, N R 5, 120 49/100 d'acres.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur. La portion à crédit étant garantie par billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et pour garantir le paiement de l'assurance, primes et taxes la propriété devant être assurée et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes courantes. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 jan—6 10 14 17 24 31—4 7 fév

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Argenterie, Joaillerie, etc.

Succession de Mme Emilyne Bynum, veuve de Jesse A. Bynum.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,702.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 31 janvier 1891, à 10 heures et demie précises A. M., il sera vendu à l'encan, au No 92 de l'avenue de la Louisiane, coin S. E. de Laurel, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 janvier 1891, pour le compte de la susdite succession, des meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, de l'argenterie, du piano, de la joaillerie, etc., etc., ainsi qu'il appert d'un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

20 jan—20 24 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le 1er district, près du Marché Poydras,

No 201 rue Girod, entre Franklin et Liberté.

Succession de Luther F. Tower—No 26,774.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse de l'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D. daté le 26 avril 1890 pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 31 sur un plan de L. Bringier, daté du 30 avril 1836, et dit lot mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine à 2 étages ayant deux chambres de chaque côté, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc., connu par le numéro municipal No 201 rue Girod.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en outre du prix de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais des acquéreurs.

10 janv—10 17 26 31—fév 1 7 14

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er décembre 1890—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 61 pieds, 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 50 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues St-David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 129 pieds de face à la rue St-Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, et le lot No 16 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé.

Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.

7 jan—7 10 17 24 31—7 fév

Terrain rue St-Philippe, terres dans la paroisse St-Tammany et actions.

Succession de Martin Wyes.

Cour Civile de District, dossier No 31,237.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 janvier 1891—

1° Un lot de terre avec toutes améliorations qui en dépendent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Ursulines, Prieur et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 98 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur.

Propriété dans la paroisse St-Tammany.

2° Toute cette portion de terre connue sous le nom de "Braxton Loyd tract" située dans la paroisse St Tammany, en cet Etat, coloriée bleu d'après un plan en croquis fait par W. J. McCulloch, arpenteur, le 26 juin 1869. Laquelle portion de terre se trouve à l'est de la ligne B F, d'après le dit croquis plan et est désignée par les lettres B, C, D, I, J, K, L et B, contenant 308 11/100 acres. La présente propriété se trouve au "Chinchuba Creek," Greensburg District Section 38, Township 7, range 11 est. Etant la même propriété acquise par le défunt de Gabriel Dubos, par acte passé pardevant Wm Kennedy, député commis et ex-officio notaire, le 31 janvier 1887, enregistré dans la paroisse St-Tammany, Lne., bureau des aliénations Livre H., folios 45, 46 et 47.

Aussi 10 actions du Peoples Homestead Association de $200 chacune—Série 7.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

7 janv—7 10 17 24 31—7 fév

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, [illegible] âgée de cinq mois, [illegible] répondant au nom anglais de FAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 73 rue St-Philippe, entre les rues [illegible] et Dauphine.

29 [illegible]